

# La Cour et les BU

La Cour des comptes consacre aux bibliothèques universitaires un long chapitre de son rapport 2005, dans lequel elle dresse un constat nuancé et cependant alarmiste de leur situation. Le rapporteur affirme par exemple que le retard des bibliothèques universitaires françaises sur leurs homologues étrangères, en dépit des efforts significatifs consentis depuis la fin des années 1980, est une situation acquise et irrémédiable, et que, « *quels que soient les critères retenus, les objectifs du rapport Miquel ne pourraient être atteints, selon le cas, avant plus de dix ou quinze ans* ».

Pour lire le texte complet du rapport, avec les réponses du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et du ministère des Finances: <http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/rp2005/bibliotheques.pdf>

L'ADBU, Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation, a publié le 13 mars 2006 une réponse détaillée au rapport, dans laquelle elle commente à la fois le constat et les propositions des magistrats de la Cour.

L'association reconnaît que le « *constat et les analyses qui [y] sont faits reposent sur des bases solides et documentées; les données chiffrées qui permettent de comparer la situation française avec celle des autres pays développés sont extrêmement éclairantes, et démontrent sans équivoque la situation d'infériorité des BU françaises par rapport à leurs homologues étrangères, situation que l'ADBU ne cesse de dénoncer. Des observations du rapport, telles que la critique de la dispersion résultant de la multiplicité*

*des implantations universitaires, qui induit une quasi-impossibilité de créer et faire fonctionner des bibliothèques pouvant atteindre une taille critique, rejoignent les remarques que nous faisons depuis le début de la politique des délocalisations.* »

Cependant, l'ADBU s'inquiète de certaines des conclusions du rapport. « *Admettre que la France n'atteindra jamais le niveau européen en la matière, c'est fragiliser sérieusement l'ensemble du système universitaire de notre pays. Dans sa réponse publiée en annexe, le ministre de l'Éducation nationale indique que l'une des trois recommandations du rapport est de "poursuivre dans la durée le rattrapage qui a été entrepris". L'ADBU ne peut que s'associer à cet objectif, qui lui paraît la condition de survie du dispositif documentaire des universités françaises, mais regrette que cette affirmation soit beaucoup moins perceptible dans le rapport lui-même.* »

L'ADBU regrette par ailleurs certaines lacunes: « *S'agissant de la croissance des coûts, il serait juste de relever le rôle des politiques publiques: la loi sur le droit de prêt a eu pour conséquence de faire baisser de 20/25 % à 9 % seulement les remises pour les achats de livres dont bénéficiaient les BU, et ceci sans parler du coût du droit de copie, et bientôt peut-être du droit d'auteur à payer par les universités. En matière de gaspillage d'argent public, comment passer sous silence le phénomène de doublons dans les achats de ressources documentaires électroniques extrêmement coûteuses par les universités d'une part, qui les acquièrent pour l'ensemble de leurs étudiants et enseignants-chercheurs et par les organismes de recherche d'autre*

*part (CNRS notamment) qui les achètent pour leurs personnels des unités mixtes?* »

Sur les propositions du rapporteur de la Cour, qui invite à « *changer de logique* », l'ADBU est encore plus critique. Ainsi, selon elle: « *La nécessité de prévoir une bibliothèque de référence unique dans sa discipline à vocation d'exhaustivité correspond à une situation de véritable sous-développement documentaire qui appartient heureusement au passé.* »

Quant à la proposition du rapport de remplacer la politique de l'offre, qui aurait démontré ses limites, par le développement d'une approche par la demande, l'association estime que « *les deux approches doivent s'équilibrer et non s'opposer. On sait en effet qu'en matière d'information, et plus largement d'usage de biens culturels, la logique exclusive de la demande produit des effets biaisés qui conduisent à un appauvrissement de l'offre. [...] Les évolutions récentes encore fragiles risquent d'être très sérieusement compromises par un primat donné à la logique de la demande* ».

Pour obtenir le texte complet de la réponse, contacter l'ADBU: [adbu@agence.cpu.fr](mailto:adbu@agence.cpu.fr)

Pour sa part, le BBF a demandé à deux responsables de SCD de s'exercer à un commentaire personnel et libre du bilan fait par les hauts magistrats financiers, en s'appuyant sur leur position de praticiens directement confrontés aux réalités décrites dans le rapport. Nous remercions vivement Jean-Claude Annezer et Pierre Carbone d'avoir relevé ce défi et nous sommes heureux de faire partager aux lecteurs, dans les pages qui suivent, leurs réflexions.

Yves Alix

# BU, rien de nouveau ?

## Si, la Cour des comptes s'en mêle

Que la documentation et les bibliothèques puissent être un élément fort du dispositif d'enseignement, de recherche et de culture de l'université est une idée qui a souvent été affirmée et réaffirmée. Mais c'est, aujourd'hui encore, une idée neuve. Elle nous place au cœur des contradictions, des chances et des vrais problèmes de l'université. Si la documentation et les bibliothèques sont un secteur relativement consensuel, elles n'ont guère bénéficié de moyens conséquents (en crédits, en locaux, en personnels, en collections multi-supports...) pour répondre aux missions et aux ambitions qui doivent être les leurs dans le développement des universités.

Les points de comparaison avec les pays voisins soulignent que la France reste en dessous du minimum tolérable, malgré des progrès sensibles et d'indéniables avancées.

### Les enjeux

Le rapport Miquel (1988-1989) a fort bien analysé la situation en faisant surtout remarquer que l'organisation documentaire des universités françaises reste peu homogène, peu claire et même inachevée. Est-ce une fracture paradoxale qui n'en finit pas de miner espoirs et certitudes ? La grande force d'une politique documentaire tient à la manière dont elle lie l'enseignement, la recherche et la documentation en un unique champ d'analyse et d'action.

Cette unité profonde fait émerger une nouvelle logique d'interdépendance, exigeant de nouveaux principes d'organisation : l'enseignement dépend de son soubassement naturel qu'est la recherche ; la recherche, de

son soubassement naturel qu'est la documentation. Même s'il nous « *arrive souvent de douter d'une telle cause, partout alléguée*<sup>1</sup> ».

Si l'on veut réfléchir non seulement en termes de principes mais aussi en fonction d'efficacité et de rentabilités constatables, quelle solidarité déployer, sans occulter les distorsions, les réticences, les confrontations ? Certes, on ne peut prétendre faire tout, tout de suite, mais c'est tout de suite qu'il convient de donner cohérence à l'action commune : les projets d'établissement et les contrats de développement permettent de négocier et d'engager des moyens pour atteindre les objectifs souhaités et validés. Nous sommes des héritiers mais aussi des prospecteurs d'avenir. Dans les années 1968-1973 (Livre noir des BU, S.O.S. BU...), nous en étions arrivés à penser qu'il fallait prendre notre mal en patience : « *Ne dites pas que dans les BU ça va mal, c'est bien pire !* »

Prestations médiocres, collections de faible qualité, locaux dégradés, peu accueillants...

La prise de conscience du retard accumulé ne s'est développée qu'à la fin des années 1980.

Et le rapport de la Cour des comptes de souligner « *que la politique menée depuis une quinzaine d'années, essentiellement fondée sur l'augmentation des moyens consacrés à l'offre documentaire, n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés à l'origine en raison de l'augmentation globale des effectifs étudiants, mais également de la croissance des coûts*<sup>2</sup> ».

1. Michel Serres, *Hominescence*, Le Pommier/Livre de poche, 2003, p. 332.

2. Cour des comptes, *Rapport public 2005*, p. 400.

### Mais pourquoi la Cour des comptes s'intéresse-t-elle aux BU ?

Chargée de contrôler la régularité des comptes établis par les comptables publics dans les différents services de l'État, elle vérifie que les règles spécifiques qui s'imposent à eux sont bien respectées. Et sa seconde mission consiste à pointer les éventuelles défaillances ou les gaspillages constatés dans tel ou tel service.

Son rapport annuel adressé au président de la République est de plus en plus médiatisé : il n'hésite pas à fustiger les dysfonctionnements administratifs et le mauvais emploi des deniers publics<sup>3</sup>.

Sont-ce les insuffisances de l'offre documentaire, le constat d'un retard à combler, une trop forte inégalité des situations, les limites de la politique de l'offre, la nécessité d'une approche plus qualificative, les handicaps structurels, une gestion des personnels largement perfectible, de nouvelles orientations à définir... qui, telle une litanie de malfaçons, de difficultés et d'obstacles, grèvent et assombrissent l'économie des bibliothèques universitaires françaises ?

### Peut-on encore croire à une certaine force de conviction des idées ?

L'ADBU (Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation) y croit avec lucidité et courage. Elle s'est réjouie « *de voir que les BU font l'objet d'un chapitre dans le rapport 2005 de*

3. Voir : <http://vie-publique.fr>

la Cour » et que sont publiquement abordées des questions et des interrogations sur lesquelles l'association travaille depuis quelques années<sup>4</sup>.

Mais cette satisfaction laisse toutefois un goût de désenchantement au vu du passif qui continue de peser ici et là, rendant plus difficile la réalisation des objectifs à court et moyen terme : comment les exigences d'une

comme une fonction centrale dans le dispositif de formation, de recherche et de diffusion de la culture sous la juridiction du président de l'université, visant à coordonner l'ensemble des ressources documentaires de l'université et en harmoniser les procédures de gestion[...] : les difficultés ne doivent pas être gommées puisqu'il s'agit d'une transformation complète des usages et des mentalités autant que de la mise en place d'un outil de travail performant et flexible<sup>5</sup>.

Mais pourquoi certaines lumières éteintes éclairent-elles mieux que les lumières allumées ? Pourquoi certaines voix qui se taisent, parlent-elles mieux que les voix qui parlent ?

### Atouts et difficultés

S'il est vrai que les bibliothèques sont aujourd'hui au cœur de la modernisation des universités, elles y jouent un rôle essentiel dans les processus de production et de diffusion des savoirs : elles permettent à l'ensemble de la communauté universitaire d'avoir accès sur place et à distance aux ressources documentaires dont elle a besoin (apprentissage, enseignement, formation continue, recherche, culture). Elles participent toutes à des réseaux afin de favoriser l'émergence d'une véritable bibliothèque virtuelle illimitée (Bibliothèque numérique européenne...) sans pour autant négliger le développement des collections imprimées.

Même si la visibilité statutaire des SCD semble aujourd'hui bien clarifiée, leur image reste encore plutôt brouillée aux yeux des usagers, enseignants, chercheurs et surtout étudiants : ils semblent en faire un piètre usage, sans doute par méconnaissance des règles élémentaires de consultation mais aussi parce qu'ils supposent qu'elles sont incapables de répondre à leurs besoins et à leurs

attentes, malgré le développement des formations à la méthodologie documentaire. Ici et là, de gros efforts ont été réalisés pour impliquer et mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire autour des enjeux de la société de l'information<sup>6</sup>.

Les bibliothèques jouent un rôle pédagogique important dans l'affiliation des étudiants à la culture universitaire : elles n'ont d'ailleurs de réalité concrète pour eux que dans la mesure où elles répondent efficacement à leurs besoins en termes de réussite aux examens et aux concours, de culture personnelle et d'insertion socioprofessionnelle (et citoyenne?).

Sans doute peut-on supposer un lien de cause à effet entre la qualité des services rendus aux utilisateurs et la qualité des personnels, même si on constate parfois pour certaines catégories d'emplois, un essoufflement et une morosité, une résistance aux changements et un affaiblissement du sens de l'appartenance professionnelle.

### Orientations fonctionnelles pour une politique documentaire plus réaliste et plus ambitieuse

Malgré une mise en œuvre assez bien réussie, les statuts de 1985 et de 1991 n'ont pas levé les ambiguïtés qui subsistent ici et là sur la notion de partenariat à développer entre toutes les composantes documentaires d'un campus.

Les relations de travail nécessitent une visibilité plus claire des responsabilités et des fonctions réelles, dans une logique de projet. Il convient aussi de prêter une attention accrue aux difficultés qui se focalisent souvent sur les liens interpersonnels, jusqu'à rendre difficiles les nécessaires consensus. C'est aussi prendre mieux en compte les facteurs d'évolution

Est-ce une fracture paradoxale qui n'en finit pas de miner espoirs et certitudes ? La grande force d'une politique documentaire tient à la manière dont elle lie l'enseignement, la recherche et la documentation en un unique champ d'analyse et d'action

politique documentaire ambitieuse peuvent-elles être réellement prises en compte dans les choix stratégiques et financiers des universités françaises ?

Avant d'envisager le développement, c'est un rattrapage prioritaire qui est visé, en particulier pour les universités à dominante Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales (retards historiques, sous-encadrement notoire).

« La mise en place, en 1985, des services communs de la documentation a permis d'affermir la documentation et de la reconnaître

4. ADBU, *Les bibliothèques universitaires dans le rapport 2005 de la Cour des comptes*, p. 1.

5. Anne Kerdraon, « L'Université et la politique contractuelle », *BBF*, 1992, n° 2, p. 20.

6. Voir par exemple, Philippe Saltel, « Collaborer autrement : des enjeux nouveaux pour les bibliothèques universitaires », *BBF*, 2003, n° 1, p. 35-37.

des métiers tant sur le plan technique qu'organisationnel et pédagogique.

Souligner l'insuffisance des collections papier, des ressources électroniques et aussi des actions concertées de conservation et de valorisation, ça ne fait pas une politique! Une politique documentaire, sous peine de s'avérer rapidement défailante, a besoin d'un soutien sans faille de l'équipe présidentielle.

L'organisation traditionnelle en « sections » est aujourd'hui soumise à l'émergence des « missions transversales ». Il convient de réviser les schémas d'organisation initiaux, de redistribuer les responsabilités, de mutualiser l'épineuse question du partage des coûts.

Sous les problèmes de type administratif (intégration, catalogue commun, plans de développement concerté des collections, système d'information...) émerge la question très sensible d'une « *réelle politique documentaire d'établissement* », à l'échelle de toute l'université, fédérant l'ensemble des composantes autour d'enjeux communs. Ce n'est pas d'abord une décision technique mais assurément une question éminemment politique.

Ce qui frappe le plus dans l'université française, c'est la faiblesse dans la définition des objectifs documentaires, comme s'ils arrivaient par surcroît ou à la sauvette. En retour, il arrive que les personnels des bibliothèques adoptent des postures réactives jusqu'à bloquer ou faire chavirer les stratégies de négociation: fonctionner à courte vue et par à-coups, c'est, le plus souvent, se replier sur des revendications de légitimité « outragée » avec une dose assez forte de contre-dépendance.

La politique documentaire volontariste que la plupart des universités françaises conçoivent et décident de mettre en œuvre doit s'appuyer sur les réflexions, les convictions et les propositions de l'ensemble des professionnels du terrain. Elle trouve sa force et sa cohérence dans les projets et les contrats quadriennaux d'éta-

blissement. Il s'agit bien aujourd'hui d'une nouvelle façon de percevoir, de penser et d'organiser la documentation dans l'université: même si nous ne sommes pas encore au niveau des

## Ce qui frappe le plus dans l'université française, c'est la faiblesse dans la définition des objectifs documentaires, comme s'ils arrivaient par surcroît ou à la sauvette

capacités des réseaux de bibliothèques anglo-saxons, nous pouvons raisonnablement espérer une consolidation significative de nos politiques documentaires et surtout que cette avancée ait des effets durables.

Au vu des budgets investis, des emplois affectés, des collections offertes, des projets engagés, des usagers servis, nos politiques documentaires n'auront de sens que mises en cohérence avec le développement pensé et négocié de l'université entière.

## L'avenir ne nous fait pas peur avec ses yeux gris

S'il nous faut toujours être très attentifs aux contradictions récurrentes des discours sur la défense du service public (n'ont-ils pas souvent pour conséquence de pénaliser le public?), nous savons bien que nous sommes pris dans un faisceau de réalités qui s'entrecroisent, s'évitent ou, heureusement aussi, coopèrent. À quoi bon gâter nos plus beaux élans, nos plus franches déclarations d'intention si nous ne percevons pas avec justesse où sont les contraintes et les résistances.

Il y a aujourd'hui une plus forte exigence d'écoute, de concertation et de mobilisation des usagers: comment apprendre à mieux comprendre leurs attentes, leurs besoins? Nos connaissances sont, le plus souvent, partielles, indirectes, aléatoires. Ici et là, des « observatoires » des publics et de leurs pratiques se sont mis en place. Sans doute faut-il, dès lors, faire de la « mesure de satisfaction » de nos publics, l'une des composantes essentielles de notre gestion. Les outils informatiques sont certes utiles: fréquentation, horaires d'ouverture, transactions de prêt, accès aux réseaux....

La question de l'implication réelle des usagers trouve ici et là une évolution contrastée: appréciation sur la disponibilité des collections, les prestations de service, l'efficacité et la qualité de l'accueil, de l'orientation... Comment « créer du lien » avec les lecteurs, un lien dans l'espace public de la documentation universitaire? Serait-ce aussi apprendre à vivre ensemble, à partager du sens et des valeurs?

Définir un cap est toujours une posture risquée mais n'est-ce pas l'acte fondamental d'une politique qui s'exprime, s'affirme et affronte l'épreuve des faits? Les sensibilités, légitimement diverses, en viennent à s'accorder, sinon sur les moyens à engager, du moins sur les enjeux de ce qui est en train de s'élaborer.

Le *Rapport 2005 de la Cour des comptes*, dans son chapitre consacré aux bibliothèques universitaires, rejoint opportunément les analyses menées depuis les années 1960 sur leur stagnation, leur recul, leur avancée aussi. Sont-elles pour autant passées « *de la grande misère à la petite misère*<sup>7</sup> »? Des progrès réels ont été accomplis mais il reste beaucoup à faire!

*Jean-Claude Annezer*

Université de Toulouse II – Le Mirail  
Service commun de la documentation  
annezer@univ-tlse2.fr

7. Selon l'expression de Baptiste-Marrey dans son *Éloge des bibliothèques*, Éditions CFD, 2000.

# Un constat à partager, un plan d'action à engager

C'est une première ! La Cour des comptes consacre 23 pages aux BU dans le rapport public 2005. Les BU y sont perçues comme « *un exemple du décalage entre la situation des universités françaises et celle de pays comparables* », et un enjeu pour les étudiants mais aussi pour la recherche universitaire « *qui est une part essentielle du potentiel de la France dans le domaine de la recherche publique* ».

## Un constat dans l'ensemble exact

Le constat que dresse ce rapport est exact dans l'ensemble. L'accroissement des moyens de 1990 à 2000 a amélioré l'offre documentaire et les services rendus. Mais, les effectifs étudiants ayant augmenté, les objectifs du rapport Miquel seront atteints au mieux en 2015 ou 2020, et le retard par rapport aux pays européens comparables persiste, ce qui est un handicap pour la France au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Malgré ces progrès, la fonction documentaire n'est pas encore reconnue comme une mission essentielle au sein des universités, elle a une place accessoire dans la politique contractuelle, et la dispersion de la documentation entre BU et bibliothèques d'UFR ou de recherche, même un peu atténuée, reste un mal chronique.

De plus, les écarts entre universités de la même catégorie provoquent une inégalité des usagers devant le service public ; ces différences « *tiennent essentiellement à l'histoire ou aux choix stratégiques des établissements qui n'ont pas tous accordé la même importance à la fonction documentaire* ». Ces inégalités sont

toutefois partiellement compensées par l'essor du réseau documentaire national (à travers les Cadist, le Sudoc, le CTLe, l'accès à la documentation électronique dans le cadre de Coupe-rin) qui a accru l'efficacité globale des BU.

## Une vision réductrice

Partant de ce constat, la Cour des comptes y voit les limites de la politique menée depuis 1990, en la qualifiant de politique de l'offre, marquée uniquement par le souci du quantitatif. Cette vision est quelque peu réductrice.

Lors du lancement des contrats d'établissement en 1990, les moyens supplémentaires n'ont pas été affectés uniquement sur des critères quantitatifs, mais ont accompagné les priorités formulées par les universités. Les établissements étaient incités à définir des politiques claires de développement des collections (en particulier pour les étudiants), à coopérer avec les autres partenaires, à moderniser les services et à élargir les horaires d'ouverture.

En même temps, la mission Lecture étudiante a mené des enquêtes nationales sur les comportements de lecture des étudiants, sur leurs besoins documentaires, sur leur degré de satisfaction... avant de connaître un coup d'arrêt en 1993. La voie était pourtant tracée pour mener régulièrement les enquêtes nationales de satisfaction préconisées par la Cour.

Les actions engagées au début des années 1990 menaient de pair développement des ressources documentaires, rénovation des méthodes pédagogiques, formation des étudiants à la méthodologie documentaire, sensibilisation des étudiants à la lecture, y

compris dans sa dimension culturelle, et soutien à l'édition de niveau universitaire. L'objectif était la réussite des étudiants, et donc leur capacité d'insertion professionnelle.

Mais il est vrai que, malgré cet élan, les enjeux documentaires n'ont pas été pleinement pris en compte par les équipes pédagogiques, et que cela n'a pas toujours conduit à une collaboration renforcée entre enseignants et bibliothécaires.

## La place toujours incertaine de la fonction documentaire

Cela montre en effet que la place de la fonction documentaire au sein de l'université est encore incertaine. Les BU ont-elles pour mission la documentation étudiante, la documentation recherche, ou les deux ?

Les critères de financement reposent presque exclusivement sur les étudiants, alors que les deux tiers des dépenses documentaires sont de niveau recherche, et ce depuis longtemps. Il en résulte une valse-hésitation dans la politique nationale, qui met tantôt l'accent sur le développement de l'information scientifique et technique pour la recherche et tantôt sur l'offre de documents en nombre pour les étudiants.

Le rôle des BU dans la documentation recherche est pourtant de plus en plus incontestable, avec les Cadist, mais aussi avec l'implication de tous les SCD dans la documentation électronique. Il faut donc que les modes de financement reconnaissent ce double rôle. Ce serait une vision simpliste que de réduire les BU au rôle de salles de lecture pour étudiants, à côté des bibliothèques d'institut ou de laboratoire pour des publics restreints.

C'est pourquoi la dichotomie proposée par la Cour des comptes entre services de proximité et services nationaux pour la recherche est trop réductrice. Construire une carte documentaire nationale, c'est tenir compte des points forts en formation et en recherche de chaque université en équilibrant l'ensemble du territoire, et non centraliser à l'excès.

Si la Cour des comptes a raison de s'interroger sur le statut des bibliothèques associées et sur la lenteur des intégrations de BUFR, cette dispersion documentaire ne sera pas abolie par une hypercentralisation. En tout cas, chaque « service de proximité » desservant des étudiants de master et de doctorat est contraint d'offrir un socle de documentation de niveau recherche.

Il convient d'équilibrer le soutien aux réseaux de documentation de recherche (qui ont certes à leur tête les Cadist) et la politique de site documentaire, en encourageant d'abord le regroupement des moyens à l'échelle du site. Dans cette politique de site, il est pertinent, comme le préconise le rapport, de « mieux coordonner politique de documentation universitaire et politique de lecture », de renforcer la coopération entre BU et BM, et de faire appel au financement des collectivités locales pour le fonctionnement des bibliothèques d'antennes.

### Analyse de la demande et concept de demande documentaire

On note aussi une approximation dans l'idée d'approfondir en priorité le « concept de demande documentaire » pour mieux analyser la demande. S'il est pleinement justifié de substituer une politique de la demande à une politique de l'offre (qui a été formulée dès les années 1980 dans le secteur des BU), il n'est pas sûr que la « demande documentaire » soit un concept valide. Nous devons nous intéresser aux non-lecteurs

comme aux lecteurs, aux demandeurs comme à ceux qui ne fréquentent pas les BU, car tous ont des besoins documentaires dans le cadre de leurs études et de leurs recherches.

Par ailleurs, la demande d'étudiants qui souhaitent des ouvrages permettant des révisions rapides avant les contrôles est souvent combattue par les prescriptions des enseignants plus vigilants sur la qualité du contenu. La voie est certes de mener des enquêtes nationales mais aussi locales, de

### Construire une carte documentaire nationale, c'est tenir compte des points forts en formation et en recherche de chaque université en équilibrant l'ensemble du territoire, et non centraliser à l'excès

mieux connaître les demandes des publics mais aussi d'analyser leurs besoins, d'associer plus les étudiants mais aussi les enseignants.

Surtout, cette analyse doit conduire à élaborer et mettre en œuvre des plans de développement des ressources documentaires. Et il est vrai que la communauté des BU ne s'y engage pas suffisamment.

### Des recommandations à suivre

Si l'on peut donc regretter des approximations et des simplifications dans l'analyse et dans certaines orientations, l'on ne peut en revanche qu'approuver les conclusions et recommandations :

- mieux évaluer la performance des BU à partir d'indicateurs d'efficacité et d'efficience. Les BU sont un des secteurs les plus engagés dans l'évaluation au sein de l'université. Elles ont introduit des tableaux de bord dès 1986 sous l'impulsion de la DBMIST (Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique), et disposent de la norme internationale ISO 11620 « Indicateurs de performance des bibliothèques » ;

- faire du contrat le levier du développement et d'une meilleure organisation des réseaux documentaires locaux et nationaux, préserver la spécificité du financement documentaire en s'appuyant sur une identification plus fine de la demande et sur une mesure plus précise de la qualité des services rendus, renforcer dans le cadre de la LOLF (Loi d'orientation relative aux lois de finances) les dotations contractuelles. C'est en fait reprendre la politique menée de 1990 à 1993, où tous les moyens nouveaux étaient inscrits dans les contrats ;

- ne pas relâcher l'effort sur l'offre documentaire des universités françaises pour les rapprocher du niveau des grandes universités européennes.

Ce rapport plaide donc pour une intensification du développement des BU, pour une contractualisation plus importante de moyens accrus et mieux utilisés, et fait de cet effort un enjeu pour la place de la France au sein de l'Europe. Espérons que ces recommandations seront largement partagées par la communauté universitaire comme par la représentation nationale, et qu'elles conduiront à un plan d'action qui engage le moyen et le long terme\*!

Pierre Carbone

Service commun de la documentation  
Université Paris XII Val-de-Marne  
carbone@univ-paris12.fr

\* Ce texte a été rédigé avant que François Goulard, ministre délégué à la Recherche et à l'Enseignement supérieur, n'annonce, le 17 mai 2006, « un effort important sur le budget 2007 pour la dotation des bibliothèques universitaires ».